

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 FEVRIER 2018

Présents : M. ARCHAMBAULT, maire, Mr MALECOT adjoint, Mmes BERTON, ROBERT adjointes,

Mmes GUERIN, RICHARD, Mrs AUGÉARD, BODIN, BONTEMPS, GUYON, REIGNIER

Absents-Excusés : Mme RAKOTOZAFY, Mrs BODIN, BONTEMPS

Secrétaire : Mme GUERIN

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le maire présente au conseil le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 pour la commune et le service assainissement.

BUDGET COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalizations de l'année 2017
RECETTES (avec le report 2016)	793 266 € 57
DEPENSES	303 013 € 32
Solde de l'exercice 2017	+ 490 253 € 25

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalizations de l'année 2017	Restes à Réaliser sur 2018	TOTAL
RECETTES	81 222 € 78	517 507 € 00	598 729 € 78
DEPENSES	105 940 € 46	577 234 € 00	683 174 € 46
SOLDE de l'exercice 2017	- 24 717 € 68	- 59 727 € 00	-84 444 € 68

Sur le solde de fonctionnement de 490 253 € 25, il faut déduire le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2017 (24 717€ 88) et celui pour les Restes à Réaliser sur 2018 (59 727 €) soit un total de 84 444 € 68

En conséquence, il sera reporté sur le budget 2018 **l'excédent global de 405 808 € 57** (c'est-à-dire 490 253,25 – 84 444, 68)

Sous la présidence de Mr MALECOT Jean, le compte administratif est approuvé (par 8 voix sur 8)

Le compte de gestion est approuvé, et l'affectation des résultats 2017 est votée à l'unanimité des membres présents

SERVICE ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

	Réalizations de l'année 2017
RECETTES	106 128 €60
DEPENSES	34 461€78
Solde de l'exercice 2017	71 666 € 82

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisations de l'année 2017	Restes à Réaliser Sur 2018	TOTAL
RECETTES	371 834 € 50	109 780 €50	481 615 € 00
DEPENSES	266 947 € 36	42 404 € 00	309 351 € 36
Solde de l'exercice 2017	104 887 € 14	67 376 € 50	172 263 € 64

Le solde d'exploitation est de 71 666 €

Le solde d'investissement 2017 est de 172 263 € 64

Sous la présidence de Mr MALECOT Jean, le compte administratif est approuvé (par 8 voix sur 8)

Le compte de gestion est approuvé, et l'affectation des résultats 2017 est votée à l'unanimité des membres présents

ADHESION DE LA CCPL AU SYNDICAT DE LA MANSE étendu

Le maire expose au conseil que la CCPL a approuvé les statuts et a décidé d'adhérer au syndicat mixte de la Manse étendu.

Le conseil émet un avis favorable à cette adhésion

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil adopte les montants maximaux des redevances dues par les opérateurs de télécommunications pour 2018 soit :

- 39€28 du km pour le réseau souterrain
- 52€38 du km pour le réseau aérien
- 26€19 du m² emprise au sol

ACHAT MATERIEL DE VOIRIE

- Le maire présente au conseil des devis pour achat d'un nouveau tracteur, avec reprise de l'ancien (année 2003) avec le chargeur. Le conseil donne son accord pour l'achat d'un tracteur avec chargeur (année 2010 – 4000 h – pneus neufs) pour un montant de 39000 € HT, et pour une reprise au prix de 10 000 € HT, auprès de l'entreprise DOUSSET MATELIN

DIVERS

Mutuelle Complémentaire de Santé Communale : La compagnie AXA propose une réunion d'information le Mardi 27 mars à 18h à la salle des fêtes (en commun avec Messemé voire peut-être Basses)

Groupama Assurances : la compagnie propose une réunion de formation pour les gestes de secours et utilisation du DAE (défibrillateur) en avril

Eolien - Projet de Ceaux-en-loudun : Pour mémoire, le maire rappelle que le conseil municipal par délibération du 28 mai 2015 s'est prononcé contre tout projet d'implantation de parc éolien sur le territoire de la commune de Sammarçolles.

En ce qui concerne le projet de Ceaux-en-loudun la société Valorem a informé la commune d'un passage en porte à porte pour information dudit projet auprès de la population. Le conseil sera amené à se prononcer, conformément à la réglementation, sur ce projet lors de l'enquête publique.

A Sammarçolles le 26 Février 2018

Le maire
ARCHAMBAULT William